

Séance de l'assemblée délibérante du 23 novembre 2022

Délibération n°26/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi seize novembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-trois novembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Pierre BUCHE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Fanny BLANC

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Françoise BERNARD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				6			

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier

Remarque : Fanny BLANC, Elue titulaire du SEAT, s'excuse de devoir quitter la réunion avant les votes

Objet : Accueil d'un stagiaire en animation / éducation à l'environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'Ecopôle du Val d'Allier approfondit son projet de valorisation et d'accueil du public ;
Considérant l'importance de mettre en place un programme d'animations à destination des écoles du territoire en 2023 ;

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en « animation nature », idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master, afin de mettre en œuvre le projet d'accueil et de sensibilisation d'un public scolaire de l'Ecopole du Val d'Allier.

Il explique que cette dépense (« charges de personnel et frais assimilés ») pourrait bénéficier d'une aide dans le cas d'un stage d'apprentissage.

Le Président présente les missions proposées dans le cadre de ce stage et précise que la date d'accueil dans la structure est fixée à partir de mars 2023.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en animation pour une durée de 6 mois afin de mettre en place le programme d'animations scolaire et de participer à l'animation de l'événement « Ecopolys – Edition 2023 » ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

